

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 4 novembre 2020**

Rapport de la Commission Finances

Préavis no 04-2020

**Demande de crédit supplémentaire pour la création au Martinet F de Rolle
de 2 étages au lieu d'1 supplémentaire pour la rentrée 2021**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie les mercredis 30 septembre et 7 octobre à Bursins dans les locaux de l'ancienne école de Bursins. Le 30 septembre, notre commission était composée de Mesdames Dominique Perren, Chantal Baechler et Anne Guisolan, Messieurs Gilles Favre et Boris Wirrich.

Le 8 octobre, notre commission était composée de Mesdames Anne-Laure Berger, Chantal Baechler et Anne Guisolan, Messieurs Gilles Favre, Christian Scaiola et Boris Wirrich.

Mesdames Ingrid Jorissen, directrice d'ENJEU et Monica Berger, responsable comptabilité d'ENJEU, Madame Marinella Page, présidente du Codir, Messieurs Claude Gagnard, Frédéric Mani et François Delafoge, membres du CoDir étaient présents à nos 2 réunions. M. Delafoge était absent lors de la 2^{ème} séance.

Pour prendre position, nous avons examiné le préavis mentionné (reçu le 25 septembre) qui nous a été présenté lors de la séance du 30 septembre.

Nous remercions l'ensemble de nos interlocuteurs pour toutes les réponses qui nous ont été apportées.

Préambule

Les besoins en locaux supplémentaires pour le collège du Martinet sont indéniables et les raisons sont expliquées dans le préavis.

Le projet tel que proposé permet de répondre aux besoins du secteur secondaire du site du Martinet pour environ 10 ans. Toutefois, il ne résout pas les problèmes de manque de locaux sportifs.

Des études sont en cours avec les communes de Rolle, Perroy et Dully pour une vision future des locaux du secteur primaire et des locaux sportifs.

Pour mémoire, actuellement environ 330 enfants de l'arrondissement sont scolarisés dans des écoles privées et la situation économique actuelle incertaine pourrait avoir un impact sur l'enclassement futur de ces élèves.

Remarque

L'installation de panneaux photovoltaïques est obligatoire lors de la création de nouveaux locaux.

Cette installation n'a pas été exécutée dans la 1^{er} étape car le bâtiment était prévu avec une surélévation et le montage et démontage aurait été fastidieux.

Dans le préavis, le montant de 70'000.- frs. H.T. a été rajouté pour l'installation de panneaux photovoltaïques (montant estimatif maximal et qui devra être affiné lors de l'étude).

Malheureusement, nous n'avons pas obtenu suffisamment de réponses claires de la part du Codir quant à l'investissement réel obligatoire en terme de panneaux photovoltaïques. De ce fait, nous proposons un amendement à notre rapport.

Amendement

Nous demandons à ce qu'une étude approfondie soit faite en terme de besoins réels en panneaux photovoltaïques et que ne soit posés que la quantité de panneaux obligatoires, en sachant que le bâtiment est considéré comme "provisoire". De ce fait, le montant du préavis sera modifié selon l'investissement réel obligatoire.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission recommande d'accepter à la majorité le préavis no 04-2020 tel qu'amendé.

Bursins, le 17 octobre 2020



Anne Guisolan, Présidente

Anne-Laure Berger

Chantal Baechler

Dominique Perren

Gilles Favre

Christian Scaiola

Boris Wirrich